

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 1

Vorwort: L'ADIJ et l'aménagement du territoire

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

734

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 1 Janvier 1969

SOMMAIRE

L'ADIJ et l'aménagement du territoire — Le congrès sur les résidences secondes de Royau-
mont — Où en est l'intégration européenne ? — L'ADIJ s'occupe de problèmes routiers et
ferroviaires — Chronique économique

L'ADIJ et l'aménagement du territoire

La Commission d'aménagement de l'ADIJ a tenu séance récemment à Delémont sous la présidence de M. Marcel Faivre, architecte à Porrentruy, en présence notamment de M. Albisetti, chef de l'Office cantonal d'aménagement, de son adjoint M. Heller et de M. Steiner, président de notre association.

Dans son rapport d'activité, le président montra que l'année 1968 avait surtout été, pour la commission, une année de prises de contacts. Une cinquantaine de séances ont été consacrées à l'examen de divers problèmes. Plusieurs conférences d'information ont été organisées dans le Jura. Des syndicats de communes appelés à s'occuper de l'aménagement du territoire dans leur zone sont en voie de création en Ajoie, dans le Clos-du-Doubs, dans les Franches-Montagnes, sur le plateau de Diesse. L'effort d'information sera étendu à la vallée de Delémont et au vallon de Saint-Imier. Un projet d'étude sur la vallée du Doubs, projet à l'élaboration duquel la Commission d'aménagement de l'ADIJ a activement collaboré, devrait obtenir ce printemps, espère-t-on, l'appui du Fonds national de la recherche scientifique. Il s'agirait essentiellement de recherches pures, fondamentales, dans le domaine géographique et socio-économique, mais les résultats de ces recherches pourraient également être utilisés de manière pratique pour l'aménagement de la région considérée.

La commission envisage de rééditer cette année l'expérience tentée avec succès en 1968 et d'organiser, en collaboration avec l'Université populaire jurassienne, un nouveau cours sur l'aménagement du territoire.

Ce cours pourrait avoir lieu à fin mars début avril. Il réunira, notamment, un sociologue, en anthropologue, un agronome, un biologiste, un spécialiste en matière de calculatrices électroniques, etc.

M. Albisetti, chef de l'Office cantonal d'urbanisme, félicita la Commission d'aménagement de l'ADIJ de son travail et énuméra un certain nombre de tâches pour lesquelles la commission et l'Office cantonal pourront continuer de collaborer utilement.

Enfin, M. André Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, présenta en avant-première quelques aspects d'une captivante étude sur les mouvements migratoires de la population des districts du Jura. Cette étude démographique, menée par des spécialistes genevois, a été réalisée avec les moyens les plus modernes offerts par l'électronique et elle sera prochainement publiée. Elle constituera pour le Jura et le canton une mine de renseignements du plus haut intérêt.

ADIJ

Le congrès sur les résidences secondes¹ de Royaumont

**par Marcel FAIVRE,
président de la Commission d'aménagement de l'ADIJ**

Royaumont est situé à une trentaine de kilomètres de Paris. La capitale y a établi un haut lieu de culture séparé de la triste banlieue du nord par des espaces verts et de culture. Il faut dire que cette abbaye cistercienne, fondée par saint Louis en 1228, s'y prête admirablement. Elle subit les marques du passage des civilisations, singulièrement au XVIII^e siècle. La première guerre mondiale en fit un hôpital militaire pour les soldats anglais. Les réminiscences de ce passé récent sont encore empreintes dans les règles du lieu. Ainsi, le majordome nous accueille avec l'accent, la courtoisie sérieuse et tout le savoir-vivre des gens de la reine Elisabeth. Le calme, la dignité et la discipline sont de règle. Rien ne presse, mais le service des repas en commun ne doit subir aucun retard. La cloche d'appel retentit deux fois en l'espace d'un quart d'heure. On ne saurait transgresser sa loi sans se sentir mal à l'aise. La discipline est naturelle dans ces lieux marqués de la règle monacale.

Si l'église du XIII^e siècle n'est plus que ruine majestueuse, le palais abbatial subsiste. On y mange, on y dort, mais, surtout, on y pense.

C'est dans la salle Gaston Berger qu'avaient lieu les grandes réunions du colloque. Les commissions, quant à elles, travaillaient dans

¹ Le terme de « résidence seconde » tend à s'imposer dans les milieux spécialisés à la place de « résidence secondaire ».